

LE TARIF BLEU RÉGLEMENTÉ

(pour les puissances de 3 à 36 kVA)

Le Tarif Réglementé de Vente d'électricité est encadré par les pouvoirs publics. Il évolue en fonction des coûts du secteur et est révisé généralement deux fois par an, usuellement en février et en août, suite à l'adoption d'une décision des ministres chargés de l'économie et de l'énergie après avis de la CRE.

L'OPTION

BASE

- Le même prix, de jour comme de nuit, toute l'année.
- L'avantage de la simplicité.

Recommandée si vous utilisez peu d'appareils électriques et sans vous soucier des plages horaires de consommation.

L'OPTION

HEURES CREUSES

- Un prix réduit 8h sur 24h, dites « heures creuses »*.
- Un prix d'abonnement en fonction du niveau de puissance que vous avez souscrit.

Recommandée si vous utilisez des appareils électriques importants, comme le chauffage électrique ou le ballon d'eau chaude électrique.

*Plage Heures Creuses selon réglage du compteur en place, non modifiable.

L'OPTION

TEMPO

- Un prix qui varie selon la période de l'année.
- Dans l'année : 300 jours à prix bas (bleu), 43 jours à prix moyen (blanc) et 22 jours à prix élevé (rouge).
- Ces jours sont précisés sur le calendrier Tempo, consultable sur www.seolis.net et sur le boîtier Tempo installé chez vous.
- Les 22 jours rouges sont répartis entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, ils peuvent être ou non consécutifs. Ils ne sont ni des samedis, ni des dimanches, ni des jours fériés.
- Quelle que soit la couleur, vous bénéficiez d'heures creuses, de 22h00 à 6h00.

Recommandée si vous disposez d'une autre énergie que l'électricité pour votre chauffage (poêle, insert par exemple) à utiliser pendant les périodes rouges.

NOS AGENCES

Retrouvez-nous aussi dans nos agences de Niort, Melle, Bressuire, Parthenay et Thouars. Nos horaires d'ouverture sont consultables sur www.seolis.net rubrique « Contact »



Nos conseillers à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

N°Cristal 0969 397 901

APPEL NON SURTAXE

www.seolis.net

